



DÉLIBÉRATION N°2026/04/08

Commission communale des Impôts Directs

L'an deux mille vingt-six le 14 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur VIOLA Laurent, Maire,

Etaient présents : Laurent VIOLA / Daniel ROLLAND / Céline TURPIN / Claude WAMBA / Virginie SASSIN / Xavier EUVERTE / Nadine NAHAS / Mathieu GUÉRIDON / Cinthia CARLIER / Laurent DAIME / Véronique TÊTEFORT / Fabrice SPECQUE / Céline CARTIER / Yves BLANCHARD / Gwenaëlle BRAULT / François AMIOT / Frédéric DÉTAVE / Anna SCALA / Claude WOZNIAC-LECLERCQ / Sylvie POYÉ / Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Christelle TERRE / Estelle SUEUR

Etaient absents : Nadia AMAR (Pouvoir à Xavier EUVERTE) – Laétitia LAHORTE (Pouvoir à Daniel ROLLAND) - Jean-Michel MAZET (pouvoir à Frédéric BESSET)

Secrétaire de séance : Céline CARTIER

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Le Conseil Municipal,

En vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs est arrêtée par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la proposition du conseil municipal.

Cette commission est composée :

- Du Maire ou de son représentant,
- De 8 commissaires titulaires
- De 8 commissaires suppléants

Sur présentation de 16 membres titulaires et de 16 membres suppléants de e nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

La désignation des commissaires et de leurs suppléants par le Directeur départementale des finances publiques est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Par conséquent, il appartient au conseil municipal de désigner 16 membres titulaires et 16 membres suppléants pour permettre la composition de la commission communale des impôts directs.

Commissaires titulaires		Commissaires suppléants	
1	Laurent DAIME	1	Laurent VIOLA
2	Céline TURPIN	2	Virginie SASSIN
3	Yves BLANCHARD	3	Xavier EUVERTE
4	Paul LAMY	4	Éric VANDEWAETER
5	Christian WOZNIAK	5	Nadia AMAR
6	Laurent MARTINEZ	6	François AMIOT
7	Arnaud DROUART	7	Richard PANTHOU
8	Sigfrid COUTO	8	Joël TOURLY
9	David BOUDAUD	9	Caitline BELO
10	Bruno BULTINCK	10	Alicia CONTINI
11	Jean-François NAHAS	11	Anna SCALA
12	Alain DETAVE	12	Chantal LEFORT
13	Vincent BOLITT	13	Véronique TÊTEFORT
14	Lhacene BENSALAH	14	Stéphane RUET
15	Laurent TARASSI	15	Frédéric BESSET
16	Fabrice SPECQUE	16	Laurent LAHORTE

Par la suite la Direction Départementale des Finances Publiques retiendra 8 titulaires et 8 suppléants.

Adopté à la majorité

Pour : 21

Contre : 6

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 14 avril 2026

Date de la convocation le 8 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Céline CARTIER



Le Maire,

Laurent VIOLA